

Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux
Cahiers du
socialisme

Les mouvements des femmes au Québec : acteurs incontournables de changement social

Le Groupe des 13

Number 20, Fall 2018

Les groupes populaires face à l'État

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/89270ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (print)

1918-4670 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Le Groupe des 13 (2018). Les mouvements des femmes au Québec : acteurs incontournables de changement social. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (20), 90–97.

Tous droits réservés © Collectif d'analyse politique, 2018

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les mouvements des femmes au Québec : **acteurs incontournables de changement social**

Le Groupe des 13¹

Depuis bien avant la Révolution tranquille, les mouvements des femmes sont à l'origine de nombreuses avancées sociales. En effet, les luttes pour les droits civiques et politiques de toutes les femmes, contre la pauvreté et les violences envers elles, pour l'égalité, l'accès à la contraception, au travail ou à l'éducation se traduisent la plupart du temps, après des combats épiques, en lois, politiques, plans d'action, stratégies (aide sociale, violence conjugale, agressions et exploitation sexuelles, égalité, etc.) au fil des revendications portées par les mouvements féministes et leurs alliés. Force est de constater que les comportements et la culture changent lentement : ce n'est pas sans heurts que les femmes obtiennent ces avancées qui profitent pourtant à l'ensemble de la société. Leurs discours dérangent. Malgré les efforts consentis et les gains réels, les plafonds de verre demeurent (dans l'emploi, les inégalités salariales, la retraite, la violence, le mouvement #moiaussi, etc.). Les récents change-

¹ Les trois rédactrices du texte pour le Groupe des 13 sont : Marie-Hélène Senay, coordonnatrice de la section Communication et analyse de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Anne St-Cerny, coordonnatrice à Relais-Femmes et Marie-Andrée Gauthier, coordonnatrice au Réseau des tables régionales de groupes de femmes. Le Groupe des 13 (G13) se réunit depuis 1986 et rassemble plus de 20 groupes et regroupements provinciaux de groupes féministes. Lieu de concertation, il sert de porte-voix pour l'ensemble des réalités diverses que représentent nos groupes : des femmes autochtones, des femmes en situation de handicap aux femmes immigrantes et racisées, des maisons d'hébergement à l'employabilité, des tables de concertation des groupes de femmes aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, des centres de femmes à la santé sexuelle et reproductive, des organismes de soutien aux familles monoparentales et recomposées, de la défense de droits à la prestation de services, du milieu de vie à l'éducation populaire. Pour la liste des membres du Groupe des 13, voir : <<http://www.rcentres.qc.ca/public/G-13.html>>.

ments sociopolitiques sont défavorables aux mouvements sociaux. Les mouvements des femmes doivent nécessairement s'ajuster à ces nouvelles réalités, tant dans les pratiques qu'au niveau de l'analyse politique. Cela implique une réflexion que nous partagerons ici.

Quelques jalons

Accordé en 1940 aux femmes allochtones du Québec, le droit de vote représente un des gains juridiques le plus souvent évoqués. Il a fallu attendre jusqu'en 1960 pour que les femmes autochtones de partout au Canada puissent obtenir ce droit. Durant ces années, la mobilisation des femmes s'articulait autour de la reconnaissance de leur droit de gérer leurs biens et de signer des contrats. Finalement, des modifications au niveau législatif se sont traduites par une loi qui permet aux femmes mariées en séparation de biens d'obtenir la capacité de gérer leurs biens et de signer des contrats (1964).

Les années 1960 : la relance

En 1965, les femmes québécoises fondent la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS). Ces deux organisations font de l'éducation et se mobilisent pour arracher la loi sur le divorce, le premier régime québécois d'allocations familiales et octroyer aux mères le régime matrimonial de la société d'acquêts et la loi de l'aide sociale, qui permet de rompre une union tout en ayant la possibilité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Plusieurs groupes de femmes se mettent en place pour agir contre la pauvreté des femmes, pour l'accès au libre choix d'avoir des enfants et contre les violences sexistes. Leur mobilisation avec d'autres mouvements sociaux aura permis le déploiement d'un filet de sécurité sociale, notamment l'aide juridique, la Commission de la santé de la sécurité au travail (CSST), le programme d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels (IVAC), les mesures autour du congé de maternité dans les conventions collectives, etc. Également en 1971, les femmes obtiennent le droit d'être jurées.

Les années 1970 : le bond en avant

Fin des années 1960 et début des années 1970, le Québec instaure l'universalité et la gratuité des soins de santé et la mise en place des centres locaux de services communautaires (CLSC), ce qui facilite grandement l'accès aux soins pour les femmes. En éducation, le développement des cégeps et du réseau des universités du Québec permet un accès aux études postsecondaires pour les femmes.

En 1973, le gouvernement crée le Conseil du statut de la femme qui publiera plusieurs études, dont *Pour les Québécoises : égalité et indépendance* (1978). Dans le sillon de ces travaux émergent différents groupes de femmes tels les centres de santé des femmes, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, les centres des femmes, les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, etc.

Un mouvement des femmes met en lumière les impacts de la maternité et des violences conjugales et sexuelles dans la vie des femmes. Les féministes affirment le droit de dire non à des rapports sexuels à l'intérieur du mariage ou dans toute relation. Elles contestent les systèmes policier et judiciaire et réalisent l'ampleur des mythes, préjugés et justifications pour excuser les violences envers les femmes.

En 1976, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne est instaurée. La discrimination en raison du sexe devient proscrite. En 1977, l'autorité parentale remplace le concept de l'autorité paternelle. Au plan international, en 1981, la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes est ratifiée par le Canada et le Québec. En 1982, la Charte canadienne des droits et libertés facilite la défense de la discrimination fondée sur le sexe en matière de justice.

Les années 1980 : avancées et reculs

Durant les années 1980, les mouvements des femmes du Québec poursuivent leurs actions d'éducation populaire et leurs revendications pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, des citoyennes, des mères et des travailleuses. Les mouvements s'allient avec les femmes autochtones pour appuyer leur revendication d'éliminer les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens (une femme autochtone qui épouse un blanc ne perd plus son statut), ce qui est obtenu en 1985.

Les mouvements des femmes et les groupes œuvrant pour la défense des familles ont aussi contribué aux modifications du droit de la famille. Entrée en vigueur en 1981, la réforme consent à l'égalité juridique des époux, permet aux femmes de conserver leur nom, donne l'égalité juridique aux enfants, protège la résidence familiale et octroie une prestation compensatoire. La Loi sur le patrimoine familial, adoptée en 1989, permet une meilleure protection des femmes mariées et travailleuses au foyer lors d'un divorce.

Le travail des groupes de femmes et de leurs alliés permet enfin qu'en 1986, le Québec se dote d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale.

Lors de ces deux décennies, les mouvements des femmes se consolident dans les communautés locales, régionales et provinciales. Les années 1980 se terminent avec deux événements paradoxaux pour les mouvements des femmes : le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chantale Daigle (août 1989) qui décriminalise l'avortement

et la tuerie de 14 femmes à l'École polytechnique le 6 décembre 1989. Le massacre de Polytechnique a eu de grands impacts dans plusieurs sphères de la société québécoise, dont les mouvements féministes. D'abord, bien que l'auteur ait laissé une lettre dans laquelle il inscrivait clairement son geste dans une perspective antiféministe, les médias et les politiciens ont refusé cette version pour ne retenir que le problème de santé mentale. Ce refus de reconnaître la cause et les ressorts du geste de Marc Lépine a privé les mouvements des femmes d'une tribune médiatique ainsi que d'apuis importants. La grande ouverture des médias, de la population et des élus aux écrits et aux gestes antiféministes qui ont marqué les années suivantes a fait taire les féministes et discrédité leurs actions et leurs discours. En refusant leur analyse, la société remise leurs luttes et balaie leurs apports. Premier événement marquant augurant du déclin des préoccupations sociales et féministes dans la population et au gouvernement, cela a des effets insidieux sur les alliances existantes.

Les années 1990 : les femmes contre le néolibéralisme

En 1995, des milliers de marcheuses sortent dans les rues pendant dix jours sous la bannière *Du pain et des roses*. Jalon important, ce moment aura permis de faire des gains sans pareil, comme l'augmentation du salaire minimum, la diminution du temps de parrainage et la création de la loi sur l'équité salariale. Dans la même année, le régime de perception automatique des pensions alimentaires est mis en place et la pratique des sages-femmes est légalisée.

Au cours de cette décennie, le ton change. Le projet de social-démocratie qui inspirait le Québec depuis la Révolution tranquille est balayé par le néolibéralisme, voire le néoconservatisme et l'individualisme. Les relations entre les acteurs sociaux (État et groupes communautaires) changent, ce qui modifie la perception des luttes collectives pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Le déficit zéro devient l'obsession au détriment des droits et des conditions de vie des citoyens et des citoyennes. Les devoirs et responsabilités de l'État face à l'éducation, la santé, les services sociaux, la solidarité sociale, la répartition de la richesse, les droits de la personne sont remis en question. Les lois, politiques, règlements et programmes de financement sont revus dans cette optique. Les conditions de vie des femmes et de leurs familles, particulièrement les plus marginalisées, en sont fortement affectées. Les politiques néolibérales visent le changement individuel des femmes, des hommes, des jeunes et des familles et non des mesures permettant de prévenir et d'améliorer les conditions des citoyennes et des citoyens.

Ce changement de paradigme (du collectif vers l'individu), associé au désengagement continu de l'État, influence également le nerf de la guerre : le financement des groupes communautaires et féministes. Plusieurs groupes qui n'interviennent pas

directement auprès des femmes (promotion de l'égalité, défense de droits, etc.) ont perdu une grande part de leur financement. Les autres déploient une partie de leur mission grâce aux projets ponctuels (accueil et intégration des migrants, exploitation sexuelle). La plupart doivent compléter leur budget avec un grand apport de la communauté. Plusieurs groupes des mouvements des femmes canadiennes ont dû fermer leurs portes à la suite des compressions de programmes du gouvernement Harper. Les groupes québécois de femmes ont mieux résisté grâce à la reconnaissance financière par certains ministères québécois des organismes d'action communautaire autonome. Mais la situation perdure; de nombreuses organisations connaissent aujourd'hui une difficulté à se financer et, ironiquement, le gouvernement actuel souhaite les assujettir à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme au même titre que les pétrolières.

Les années 2000 : les grands défis

Depuis les années 2010, le gouvernement frappe plusieurs institutions et instruments démocratiques : la perte d'expertise au Secrétariat à la condition féminine, le Conseil du statut de la femme réduit à peau de chagrin, le refus de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes, la disparition des instances régionales tels les conférences régionales des élus et leurs comités égalité. Ces organismes et outils permettaient aux citoyens et citoyennes et aux organismes de la société civile d'influencer les politiques et le développement de leur territoire. Le travail d'alliance, de partenariat avec l'État ainsi que de représentation politique auprès des élues devient extrêmement difficile.

Dans l'espace public, on évoque maintenant le post-féminisme, comme si l'égalité était déjà atteinte. Ce discours est utilisé pour remettre en question des expertises, des pratiques, des analyses et même des statistiques élaborées par les féministes et les mouvements des femmes. Il permet aux gouvernements de se détacher complètement de l'analyse collective et de la question des rapports sociaux de sexe. Plus besoin de défendre les droits des femmes, de changer des lois, des politiques ou des pratiques gouvernementales, sociales ou économiques, car les personnes – hommes ou femmes tous égaux – sont individuellement responsables de s'assumer et de faire respecter leurs droits. C'est ainsi que les violences subies par les femmes deviennent un facteur individuel dans la politique en itinérance du gouvernement du Québec. Il est donc très compliqué de corriger la situation des femmes autochtones qui comptent plusieurs milliers de disparues et d'assassinées.

Ce discours marginalise les propos et propositions des groupes féministes qui continuent à identifier les lieux où persistent les inégalités et des moyens pour les faire disparaître. Il permet au gouvernement de remettre en question les instruments

de gouvernance mis en place pour contrer les inégalités. Il contribue à faire du discours féministe une affaire du passé.

Les groupes féministes considèrent la symétrisation des conditions de vie des femmes et des hommes comme une négation de la discrimination systémique à laquelle les femmes font face². Lorsqu'il utilise l'analyse différenciée selon les sexes intersectorielle (ADS+) pour analyser les différences entre les femmes et les hommes sans l'associer à une analyse féministe des rapports sociaux de sexe, le gouvernement s'égare et laisse la place à un discours antiféministe.

L'antiféminisme, l'idée que l'égalité est atteinte, que les femmes sont aussi violentes que les hommes sont des courants profonds qui traversent la société. Cela interpelle et force à réfléchir non seulement aux façons de contrer ces discours, mais aussi sur l'ancrage réel du féminisme dans les valeurs québécoises. C'est une lame de fond qui a des effets importants sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et du respect de leurs droits.

Au Québec, les mouvements féministes figurent parmi les plus organisés au monde. Ils bénéficient d'une importante et rare légitimité. Ils se sont dotés de structures de représentation et de coordination permettant de développer des actions de grande envergure, notamment celles associées à la Marche mondiale des femmes, une rencontre désormais internationale et démarrée au Québec. Cette forte organisation des réseaux repose sur la grande capacité de mobilisation autour d'un projet de société, de concertation des groupes et de collaboration entre des actrices issues d'horizons divers. Cet acquis des mouvements des femmes a permis de faire éclater nombre de silos. La diversité des domaines d'intervention, des réflexions, des stratégies et des actions des mouvements des femmes québécois constitue une autre de leurs forces.

Convergences

Ces mouvements sont également riches de leur diversité. À la lumière de l'analyse féministe intersectionnelle, ils en reconnaissent l'importance et appellent à une large pluralité dans leurs rangs. Ils travaillent à inclure les luttes des femmes des plus marginalisées – en situation de handicap, racisées, immigrantes, de la diversité sexuelle et de genre, autochtones, etc. – afin d'œuvrer à l'égalité pour toutes. L'entente de réciprocité entre la Fédération des femmes du Québec et Femmes autochtones du Québec est un bel exemple de ces alliances porteuses d'un avenir riche des apports de toutes et tous. Le Comité des 12 jours d'action contre les violences envers les femmes et sa détermination à offrir une tribune aux femmes moins représentées sont un autre bel exemple des apports positifs de l'inclusion du plus grand nombre.

2 Voir à ce sujet l'analyse des États généraux de l'action et l'analyse féministes, *Mouvement des femmes : survie, autonomie et renouvellement*, mai 2011, <<http://www.etatsgenerauxdufeminisme.ca/index.php/mouvement-des-femmes-survie-autonomie-et-renouvellement>>.

Aujourd'hui, de nombreux centres et collectifs de recherches féministes (Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, Réseau québécois en études féministes, Collectif de recherche féministe anti-violence, etc.) travaillent de concert avec les groupes afin de développer des connaissances et une littérature qui correspondent à leurs réalités, à leurs valeurs et à leurs façons de faire : par, pour et avec les femmes.

Par ailleurs, il y a 20 ans, le Forum pour un Québec féminin pluriel appelait le mouvement des femmes à tenir davantage compte des femmes de toutes les régions du Québec. Aujourd'hui, les femmes des 17 régions sont très organisées et peuvent compter sur un important enracinement. Les pratiques novatrices des unes sont partagées et inspirent les autres : les stratégies politiques, de communication, la construction de revendications, la représentation politique. Les tables de groupes de femmes présentes dans chacune des régions du Québec assurent avec brio la coordination de ce réseau, malgré la perte de moyens importants au cours des dernières années.

À l'échelle internationale, la Marche mondiale des femmes a tissé des relations de proximité avec d'autres mouvements sociaux. Il s'agit d'influence par laquelle les mouvements développent des pratiques et des analyses avec une certaine réciprocité. Par exemple, Via Campesina et les Amis de la Terre ont développé des campagnes de lutte contre les violences envers les femmes, en large partie en raison de l'influence de la Marche mondiale des femmes. À l'inverse, la Marche mondiale des femmes a développé une réflexion féministe sur des enjeux comme la souveraineté alimentaire ou le réchauffement de la planète. Des alliances se sont ainsi créées.

Au Québec, les mouvements des femmes travaillent très souvent de concert avec d'autres groupes et c'est une condition essentielle à l'éradication des violences et de la pauvreté pour toutes. L'égalité de fait pour toutes les femmes ne sera possible que lorsqu'elle sera portée par le plus large mouvement.

Il ne fait aucun doute pour nos groupes que les mouvements des femmes au Québec ont un passé glorieux et un avenir très certainement encore utile. Nos luttes sont malheureusement toujours d'actualité, plusieurs mouvements et statistiques tendent à le prouver quotidiennement.

Nous affirmons que les autorités doivent reconnaître notre enracinement dans nos communautés respectives et les besoins à partir desquels nous avons été créés, notamment par du financement adéquat. Le gouvernement doit continuer à appliquer sa politique de reconnaissance de l'action communautaire où notre participation à la qualité du tissu social québécois est démontrée.

Il reste toujours nécessaire pour les mouvements des femmes d'œuvrer pour l'égalité réelle pour toutes. Néanmoins, ils doivent s'adapter à la conjoncture et faire preuve d'imagination tant dans la recherche de financement que dans le travail d'éducation populaire, de mobilisation et d'alliances.

Il est plus que temps que les expertises des groupes et leur analyse politique et sociale soient mieux connues et reconnues. La chasse aux sorcières (coupes de financement, discrédit de leurs discours, menaces directes ou indirectes, etc.) dont sont parfois victimes les mouvements des femmes témoigne encore, s'il fallait en ajouter, de la nécessité de leurs actions.



Marche mondiale des femmes, 2000